

*Birmingham a une population d'environ 1 000 000 d'habitants. En 2001, approximativement 30 % de ses citoyens sont issus de groupes ethniques minoritaires originaires principalement du sous-continent indien et des Caraïbes. L'immigration est devenue un processus continu depuis les 30 ou 40 dernières années, et sans prétendre avoir éradiqué le racisme individuel et institutionnel, Birmingham est devenue une ville diversifiée qui s'épanouit à partir des cultures différentes apportées par les nouveaux arrivants. Depuis les années quatre-vingt le taux de chômage demeure important (environ 10 %) en dépit d'une croissance significative dans le secteur tertiaire. Le chômage est au plus haut chez les jeunes des caraïbes et les pakistanais.*

## Education

À Birmingham, la question concernant l'accès de l'éducation des enfants nouvellement arrivés est au cœur du débat. Il y a eu des discussions entre les autorités éducatives locales et les directeurs d'écoles sur la possibilité de créer un fonds (Ethnic Minority and traveller Achievement Grant) et de le mettre en commun. Cela faciliterait la mise en place de services d'interprétariat auxquels les écoles pourraient avoir accès. Des débats ont eu lieu sur la création d'une équipe d'évaluation pour les enfants des nouveaux arrivants. Les barrières de la langue rendent la scolarité de certains enfants quasiment inutile et des mesures sont devenues nécessaires.

## Services sociaux

La loi concernant l'immigration et le droit d'asile met les services sociaux de la ville de Birmingham en responsabilité pour assister les gens ne bénéficiant d'aucun droit, notamment :

- les personnes qui échouent au test de résidence permanente (Habitual Residence Test) ;
- les personnes bénéficiant d'une bourse suspendue (en général les étudiants).

Il y a actuellement un grand nombre de personnes de nationalités européennes (qui ont des passeports hollandais, suédois, et norvégiens) originaires de Somalie, qui s'installent à Birmingham.

Les services sociaux assistent actuellement 175 familles de ce type qui arrivent à Birmingham pour rejoindre les leurs. En démontrant qu'ils sont devenus résidents permanents, au bout de un à trois mois, ils peuvent prétendre à des droits. En attendant qu'ils obtiennent ces droits, une "réserve" de logements sert à les accueillir.

## Le Logement pour les demandeurs d'asile

Il n'existe aucune mesure particulière pour fournir des logements aux réfugiés. Ils ont cependant le droit de chercher un logement comme n'importe quel résident et dans n'importe quel secteur. Il y a plusieurs orientations à leur recherche :

- devenir propriétaire ce qui est une option peu réaliste, à moins de trouver un emploi bien rémunéré rapidement ;
- trouver une location chez un propriétaire privé est plus probable, bien que tous les locataires soient confrontés à deux problèmes. Des cautions sont souvent requises et les allocations logements, souvent, ne couvrent pas complètement le montant de la location. De plus les prix payés par la NASS (Service national de soutien pour l'asile) et les services sociaux pour le logement, font monter les enchères sur ce marché. Auparavant ce secteur fournissait beaucoup de logements destinés à l'origine aux étudiants. Mais actuellement ils sont occupés par près de 4 000 hébergés, principalement des personnes seules placées par différentes organisations d'aide ;
- le secteur du service de logement social (comprenant les autorités locales et des associations bénévoles) a généralement une liste d'attente.

Ceux qui ne trouvent pas immédiatement un logement, peuvent s'inscrire auprès des autorités locales en tant que sans-abris. L'autorité locale est obligée de fournir un logement temporaire s'ils sont considérés comme "sans-abris involontaires" ou "prioritairement dans le besoin". Tous ceux qui ont des enfants sont jugés prioritaires car ils sont considérés comme vulnérables. Les décisions prises par les autorités locales peuvent être contestées par voie administrative ou judiciaire.

## Projets pour demain

**Un centre de ressources pour l'intégration des réfugiés.**

Le ministère de l'intérieur (Home office) et le fonds pour les réfugiés européens (European Refugee Fund Grant) envisagent la création d'un centre de ressources pour les réfugiés. Le centre de ressources favorisera l'intégration des réfugiés dans leurs communautés par des soutiens individuels et un suivi réalisé par les organisations communautaires pour les réfugiés. Bien que ces programmes de soutien concernent particulièrement Birmingham, certaines dispositions ont une application beaucoup plus large. Les organisations communautaires pour réfugiés serviront les communautés dans les cadres institutionnels. Ainsi le centre dépendra de l'équipe du conseil municipal chargée de fournir des logements sous contrat avec la NASS. À l'avenir, cette équipe pense assister environ 50 % des demandeurs d'asile arrivant à Birmingham. Pour tous ceux qui ne dépendront plus du soutien de la NASS, le centre sera le point d'accès principal au logement et aux services municipaux.



# ANGLETERRE

## Une Histoire d'immigration

La Grande-Bretagne a connu une immigration permanente depuis des centaines d'années. La population britannique est le résultat de vagues successives d'immigration et du mélange racial, ethnique et culturel avec les communautés vivant déjà en Angleterre.

L'immigration d'après-guerre, appelée "le nouveau Commonwealth" en Angleterre, est bien étudiée. Cette période a des conséquences démographiques importantes.

- Il y a eu une immigration importante durant les années 1950, 1960 et 1970.
- Il y a eu des migrations irlandaises constantes dans les deux sens.
- Il y a eu une migration significative des Amériques.

Cependant depuis 1994, la migration vers l'Angleterre s'est accrue de manière importante. Cette augmentation est significative pour toutes les catégories d'immigrants et des spécialistes pensent que ce phénomène est lié au développement économique.

Ceux qui fuient la persécution et qui n'ont pas encore de famille ou d'attaches culturelles, seront motivés dans leur choix de destination par les avantages économiques qui y sont associés.



## La politique d'intégration

Politiquement, le gouvernement ne soutient pas l'intégration des demandeurs d'asile mais pense que l'intégration devrait commencer après qu'une décision positive d'accueil ait été prise (cela exclut les droits aux soins médicaux et à l'éducation pour les enfants). Cela signifie que les stratégies menées par le gouvernement pour l'intégration s'appliquent seulement aux réfugiés ou à ceux qui ont une permission exceptionnelle de séjour.

Les opposants citent une kyrielle d'évidences qui montrent qu'à moins que l'intégration ne débute en même temps que la demande d'asile, les chances pour les nouveaux arrivants de devenir réellement intégrés se trouvent considérablement réduites. Le ministère de l'intérieur a donné à l'association gouvernementale locale des West Midlands une enveloppe de 100.000 livres sterling afin de promouvoir le travail inter-agences visant à faciliter l'intégration. L'association gouvernementale des Midlands, en partenariat avec le ministère de l'intérieur (Home office), a invité des représentants de bon nombre d'organisations à des discussions, pour étudier les effets du "programme de placement conventionnel" (Formal Dispersal programme).

Ces organisations constitueront un forum de discussions sur les stratégies régionales sur la santé, l'éducation et les droits des demandeurs d'asile, qui dépendent du "programme placement conventionnel". Il s'agit de fonder une stratégie gouvernementale pour l'intégration des réfugiés au Royaume-Uni.

Les objectifs de cette stratégie d'intégration sont :

- inclure les réfugiés en tant que membre à part entière de la société ;
- aider les réfugiés à développer leur potentiel et à contribuer à la vie culturelle et économique du pays ;
- établir un cadre bien défini pour soutenir le processus d'intégration à travers le Royaume-Uni ;
- faciliter l'accès des réfugiés aux aides nécessaires à leur intégration nationale et régionale.

## Le système politique

En 1968 le gouvernement britannique a fait entrer en vigueur une législation qui a retiré le droit automatique aux détenteurs de passeports étrangers de s'installer en Angleterre. Au cours des 20 dernières années, des législations successives ont restreint le nombre de possibilités de s'installer en Angleterre.

Depuis 1991, l'objet de la législation gouvernementale est passé du contrôle des entrées dans le pays à des questions préoccupantes de dépenses, liées aux individus considérés comme "profiteurs du système".

En 1994 le test de résidence permanente (Habitual Residence Test) a été introduit par le gouvernement pour permettre de refuser certains droits à l'entrée des migrants et une loi de 1996 a enlevé le droit à la sécurité sociale. Les autorités locales ont cependant le devoir de soutenir les demandeurs d'asile destitués de leurs droits et en particulier les enfants.

## Ce qui fait débat dans la société

Le débat en Grande Bretagne sur l'intégration des minorités va maintenant prendre une importance plus grande, car jusqu'à maintenant les besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés n'ont pas été explicitement abordés.



## Le logement pour les demandeurs d'asile

Le logement est fourni en principe par le régime de soutien de la NASS aux nouveaux demandeurs d'asile bien que certains n'aient que des bons alimentaires et vivent en fait chez des amis.

Dans les premières mesures d'urgence sont inclus la nourriture et le logement, souvent de type auberge. Lorsque les gens sont déplacés vers des logements à plus long terme, ils peuvent être envoyés (ils n'ont pas le choix) dans n'importe quelle partie du pays. C'est un hasard si les gens se retrouvent dans un logement géré par une société privée ou dans un appartement d'une grande tour administrée par la ville.

Tous les logements fournis sous le contrat de la NASS doivent répondre à un cahier des charges établissant des conditions minimums en termes de sécurité et d'ameublement. Les logements occupés par plusieurs personnes devront se conformer aux exigences de sécurité contre le feu, définies par l'autorité locale.

## Emploi

Le système du permis de travail vise à établir un équilibre entre la possibilité pour les employeurs de recruter des gens des États non européens et protéger les emplois des travailleurs résidents. Les permis peuvent être renouvelés indéfiniment. Les employeurs doivent démontrer qu'il n'y a pas de candidats adéquats européens, mais on déroge souvent à ce principe dans des situations de mutation interne, pour des journalistes au service de journaux étrangers, des sportifs, des artistes de la scène et dans les domaines où il manque du personnel, par exemple les infirmières. Le système a été récemment révisé pour le rendre plus simple. Il n'y a pas de quotas et en 1999 il y a eu 80 000 candidatures dont 76 000 ont été acceptées. Après 4 ans, les détenteurs de permis de travail sont en droit de faire la demande de résident permanent.

En 1998, 3 160 personnes se sont installées grâce à ce parcours tandis que d'autres détenteurs de permis de travail l'ont fait par d'autres voies tel que le mariage.

## Quelques chiffres

D'après le service de recherche et de statistiques sur l'immigration.

- Le nombre de personnes à qui on a accordé le droit de s'installer en Angleterre a baissé de 15 % en 2001 à 106 820.

- En 2001 environ 29 % des accueillis officiellement provenaient d'Afrique et un peu plus de 21 % venaient du sous-continent indien.

- Le nombre de personnes qui ont été renvoyées du Royaume Uni ou qui sont parties volontairement était de 49 135 en 2001. Il est en augmentation de 5 % par rapport à l'année 2000.

Quelques 69 875 entrants illégaux, c'est-à-dire des personnes entrant dans le pays clandestinement, se sont vus attribuer des papiers d'identité.

## Education

Les besoins d'éducation et de formation des réfugiés sont divers et comprennent une large gamme de besoins : de la scolarité de l'enfant à la poursuite de hautes études en passant par la formation professionnelle et qualifiante.

En ce qui concerne l'éducation des enfants en âge scolaire, on ne fait pas de distinction entre ceux qui sont en demande d'asile et ceux ayant un statut de réfugiés ou une permission exceptionnelle de séjour. Tous les enfants ont le droit de bénéficier du système scolaire. Les autorités locales ont un devoir légal de s'assurer que l'éducation est accessible, laquelle doit être adaptée à leur âge, leurs capacités, leurs aptitudes et besoins spécifiques. Cependant, les enfants nouvellement arrivés sont parfois confrontés à la discrimination pour se faire accepter dans les écoles locales, car leur performance au test d'évaluation peut être mauvaise si leur langue maternelle n'est pas l'Anglais. Depuis que des tableaux de performances ont été établis dans toutes les écoles, leurs directeurs craignent l'arrivée d'enfants de réfugiés ou de demandeurs d'asile pouvant faire baisser le niveau de leur établissement.

Un fonds de 1,5 million de livres sterling a été alloué pour aider les autorités locales éducatives et les écoles concernées par le "programme de placement conventionnel" de 2000 et 2001. Cet argent va permettre de supporter les coûts de scolarité des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés. Sous ces conditions chaque élève aura droit jusqu'à 500 livres sterling pour que les écoles puissent lui apporter un soutien linguistique. Cet arrangement n'inclut pas les détenteurs de passeport de la Communauté européenne et donc à Birmingham, il est possible que les Somaliens arrivant des Pays - Bas, connaissent des difficultés pour assurer à leurs enfants une place à l'école.

Toute école reçoit un financement supplémentaire pour faciliter l'insertion sociale en fonction d'une évaluation des dépenses normales et du fond des minorités ethniques (Ethnic and traveller achievement grant). Mais il est courant pour les directeurs d'écoles d'employer du personnel supplémentaire avec ce fond, pour répondre aux besoins les plus importants de toute l'école. En conséquence cet argent peut être utilisé à de toutes autres fins que celles favorisant l'apprentissage linguistique des enfants des nouveaux arrivants.





## Questions à...

**Muhammad Afzal**, membre du cabinet "Égalités et ressources humaines" (Equalities and human resources) au conseil municipal de Birmingham.

*Qu'entendez-vous par les termes "intégration" et "multiculturel" ?*

Le terme intégration s'apparente au processus par lequel une communauté ou un groupe devient partie intégrante du pays dans lequel il s'est fixé. En Angleterre ce n'est pas un terme utilisé couramment. Plus précis, le terme multiculturel est utilisé pour cerner les complexités des communautés et groupes vivant ensemble et reconnaissant les identités distinctes et séparées de chacune. "Multiculturel" est directement lié à la diversité et à la complexité des communautés religieuses, ethniques et culturelles de Birmingham.

*Selon vous, quelles sont les réussites et les échecs de la politique d'intégration de la ville de Birmingham ?*

La ville de Birmingham a réussi à favoriser l'intégration, bien que ce terme ne soit pas employé de manière significative au Royaume-Uni, en développant des politiques de logement et en se donnant les moyens de connaître les besoins des nouvelles communautés. La municipalité a désormais suffisamment de données sur la taille des familles, les origines ethniques, l'âge et les endroits de résidence.

Cela permet à la ville d'avoir et d'utiliser ces informations, sur les évolutions de ces groupes de population.

Le conseil municipal fait aussi un travail d'évaluation plus précis des politiques et besoins à venir des groupes plus importants telles que les communautés kurde, afghane, iranienne, kosovar et somalienne et envisage un suivi plus efficace de ces groupes.

Le conseil municipal étudie également les besoins d'assistance d'un grand nombre de ces communautés et le type de réseaux qui serait nécessaire, pour y répondre. Cependant on doit rassembler plus d'information encore, les maîtriser et développer des services en fonction de l'analyse de ces enquêtes.

## Des acteurs

**Division de l'Égalité de la Ville de Birmingham** (Equality division of Birmingham City Council)

Membre du cabinet : Conseiller municipal Muhammad Afzal - Directeur suppléant : Bruce Gill  
email : [equalities@birmingham.gov.uk](mailto:equalities@birmingham.gov.uk) - site web : [www.birmingham.gov.uk/equalities](http://www.birmingham.gov.uk/equalities)

**Commission pour l'égalité raciale** (Commission for Racial Equality) - Site Web : [www.cre.gov.uk](http://www.cre.gov.uk)

Lancaster House - 67 Newhall Street - Birmingham B3 1NA - Tél. : 0044 121 710 3 000

**Association "Birmingham black history"** - Site Web : [www.birminghamblackhistory.com](http://www.birminghamblackhistory.com)

**Association "Birmingham Race Action Partnership"** - Email : [brap@hq.birminghamha.wmids.nhs.uk](mailto:brap@hq.birminghamha.wmids.nhs.uk)

Site Web : [www.brap.org.uk](http://www.brap.org.uk)

## Bibliographie

**The Race Relations (amendment) Act 2000** - Commission for Racial Equality - Décembre 2000

**Commission pour l'égalité raciale** (Commission for Racial Equality) (2000) - The Race Relations (Amendment) Act 2000

**Randall, A.** (2002) : "Nouvelles politiques migratoires et stratégies d'intégration au Royaume-Uni"

Revue Ecartis d'Identité - n°99

**Commission for racial equality** (2002) : "Annual report 2001" - website : [www.cre.gov.uk/pdfs/ar01\\_uk.pdf](http://www.cre.gov.uk/pdfs/ar01_uk.pdf)

**Smith, D. & Blanc, M.** (1996) : "Citizenship, nationality and ethnic minorities in three european nations" - International journal of urban and regional research - vol.20 - n°1

**Crowley, J.** (2001) : "La "désethnicisation" de la représentation minoritaire au Royaume-Uni" - Migrations Société - n°77